



Section SPIP 14

Compte-rendu

Rencontre syndicale avec M. RAUFFET, directeur de l'administration à la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire

Lors de son déplacement au SPIP 14 le 25/02/2026

Ce 25/02/2026, M. RAUFFET, directeur de l'administration fraîchement nommé à la DGAP, s'est notamment déplacé au SPIP 14 (siège / antenne MO Caen), accompagné de M. VION, directeur interrégional.

Il s'agissait manifestement d'un temps de découverte de ce que sont les SPIP en MO.

En fin de visite, **un temps d'échanges de près de 45 mn a été proposé aux OS constituées dans le service**. Le SNEPAP-FSU s'en est évidemment saisi, avec la présence de votre secrétaire de section. La CGT-IP était également présente.

Méthode :

Le SNEPAP-FSU a fait le choix de n'évoquer que des sujets en lien avec les champs de compétences du DA DGAP. Nous avons pu préciser que d'autres thèmes relatifs aux compétences métiers auraient l'occasion d'être évoqués si la DM DGAP (directrice des métiers) voire le DGAP entreprenaient de se déplacer à leur tour au SPIP 14. Quoi qu'il arrive, le DA a indiqué qu'il analyserait les échanges et ferait un compte-rendu à ces 2 autres autorités dès que possible.

Les points que le SNEPAP-FSU souhaitait évoquer ont été communiqués à la DI avant rencontre, à la demande de cette dernière.

Sujet 1 : Organigrammes / effectifs de référence

Propos portés par le SNEPAP-FSU

Préalable: La méthode de calcul DAP fait qu'ils sont sous-évalués : pas ou trop peu de considération des enquêtes, de la surpopulation pénale (réalité au CP lfs), et des actions collectives ou dispositifs de JR (indispensables, mais coûteux en temps préparatoires/RH) particulièrement développés au SPIP 14.

Au local, sur le plan RH, il y a sans doute pire dans d'autres SPIP. Il n'en demeure pas moins que c'est insuffisant. Les agents – de tous corps - sont au plafond de ce qu'ils peuvent donner (exemples donnés : psychos et binômes MLRV n'ont pas ou plus de marge pour l'accompagnement de dispositifs collectifs ; des CPIP milieu fermé ne souhaitent pas renouveler une animation de programme collectif car trop de charge de travail par ailleurs ; le DFSPIP n'a pas d'adjoint depuis plusieurs mois et devra encore attendre plusieurs autres mois malgré une décision de mobilité vers le poste), et de nouvelles missions sont à venir avec les conclusions des EGIP et le projet de loi SURE (reprise du présentenciel ; mécanisme de régulation carcérale incombant au DSPIP – qui ne pourra pas faire sans les CPIP MF déjà très pris par des procédures de RP LSC-D chronophages et peu efficaces), sans compter la meilleure prise en compte des victimes ou la nouvelle doctrine de PEC des personnes radicalisées en MO ou, la bascule prochaine vers PRISME...

Il faut revoir les OR / ER à la hausse, et assurer les recrutements correspondants.

Réponse du DA :

M. RAUFFET a pris bonne note de ces demandes et de notre intérêt pour des OR/ER en SPIP. Outre le contexte budgétaire très contraint, il a fait part de la difficulté d'organigrammes en SPIP comparativement aux établissements pénitentiaires, et notamment au regard de la régulière fluctuation des besoins en MO. Il a insisté sur un solde positif de création nette de postes au niveau national cette année, sans que l'exposé soit cependant limpide et convaincant selon nous. *A tout le moins, des vérifications seront nécessaires, et quoi qu'il arrive, le compte sera évidemment insuffisant.*

Le DA DGAP a pu, avec le DI, demander ce que nous pensions de la reprise du présentenciel par les SPIP, ce qui a permis de redire que cela ne devait selon nous pas s'envisager autrement que dans le cadre d'une césure du procès pénal. Le DGAP a répondu qu'il comprenait cette approche, bien que la trouvant trop « luxueuse » dans le cadre d'une demande politique de célérité de la réponse pénale. Le DI a précisé que les départements 22 et 49 étaient pressentis dans l'interrégion pour l'expérimentation de reprise du présentenciel par les SPIP.

Sujet 2 : Organisations de service

Propos portés par le SNEPAP-FSU

Service très investi, notamment dans les programmes EBP et la JR.

Risque de plafonnement / épuisement / essoufflement, si au-delà du sujet RH, des organisations de service favorisant les interventions protéiformes des CPIP ne sont pas pensées et mises en œuvre. Nous avons particulièrement insisté sur ce caractère protéiforme en réponse au fait que les PECCO sont encore considérés comme de simples compléments aux entretiens individuels dans de récentes communications institutionnelles.

A ce sujet, il y a une attente quant au RPO3 que l'on ne voit pas arriver.

Acter des offres socles en programmes EBP et JR permettrait de considérer la réalité de ces dispositifs, dans les organisations et dans les OR/EF, et ainsi de les faire exister de manière pérenne.

Réponse du DA :

Semble découvrir les RPO, et le fait que le 3^{ème} relève à tout le moins quelque peu de sa compétence.

Ne s'est pas positionné quant à la proposition d'offres socles, même s'il a bien entendu la démonstration.

Sujet 3 : Moyens matériels

Propos portés par le SNEPAP-FSU

Flottille de véhicules insuffisante, sur l'ensemble des ALIP.

Des agents peuvent dès lors renoncer à les utiliser, alors qu'ils en ont besoin. Du coup, une réponse possible est de reporter les déplacements, ce qui amène une moindre célérité du service public.

Il faut impérativement augmenter la flottille.

Réponse du DA (et du DI) :

Le DI considère que c'est un sujet local, ce qui n'est pas tout à fait exact puisque le sujet des moyens matériels incombe au DA DGAP, et il nous semblait important qu'il puisse entendre ce sujet et son impact réel dans les SPIP.

Le DA DGAP en a toutefois quelque peu profité pour laisser la place au DI en termes de compétence directe sur ce point.

Le DI a précisé qu'il pourra augmenter la flotte si cela est clairement objectivé. *(Il semble que la direction du SPIP opère actuellement cette objectivation).*

Le sujet du stationnement éloigné des voitures et de la sécurité afférente du service / parking a également été évoqué. Le DI a pris la main concernant la réponse. Il maintient qu'il n'y aura pas de retour des VL sur le parking du SPIP sans sécurisation préalable, envisagée sous l'angle de la vidéoprotection. Il a manifesté une forme de volontarisme pour la pose rapide de caméras *(il semble que ce soit déjà budgétisé au niveau du SPIP)*, dont la suite démontrera si elle se matérialise dans les faits.

Sujet 4 : Dialogue social

Propos portés par le SNEPAP-FSU

Le dialogue social ne se porte pas au mieux aux échelons national et interrégional dans le contexte récent et toujours d'actualité fait de notes et consignes exigeant des CPIP d'appliquer des mesures que nous considérons comme discriminatoires à l'endroit de personnes étrangères incarcérées (cela semble même s'élargir aux 723-15 dans quelque SPIP de l'interrégion), et d'autres visant à réduire / annuler / suspendre / ou rendre impossibles l'organisation et l'octroi de PS collectives, outils majeurs d'inclusion sociale et de prévention de la récidive.

Nous contestons ces notes et consignes, en les dénonçant notamment au CSA du SPIP 14. En attendant, la situation génère un climat anxigène pour des professionnels dont l'unique tort est d'exercer leurs missions. Le sujet d'un CPIP du SPIP 95 lamentablement inquiété dernièrement par OPJ/Parquet pour avoir mis en oeuvre sa mission de favoriser l'accès aux droits d'un usager a été évoqué comme étayage paroxystique. Nous avons pu dire qu'il incombait à la DI de communiquer sur ce point, pour réassurer les CPIP et autres agents des SPIP.

L'absence d'émanation du CSA SPIP au niveau interrégional ne favorise pas un dialogue social structuré – faute d'instance - intégrant l'ensemble des OS représentatives des SPIP pour évoquer ces sujets et d'autres. Il apparaît nécessaire d'envisager une telle instance réglementairement à l'avenir. Ne serait-ce que pour mieux considérer les SPIP.

Réponse du DA (et du DI) :

Quant au collègue du SPIP 95 inquiété : DA DGAP considère que ce qu'a subi le collègue était inadapté. Il précise que la DGAP lui a marqué son soutien. Le DI indique que les choses changent progressivement, que la DAP est de mieux en mieux considérée (il y a encore du chemin manifestement...) parce que, lui, dit dorénavant les choses aux magistrats...

Aucune communication générale de la DGAP n'est envisagée quant à cette situation, parce que « c'est sensible », « et qu'il faut bien continuer à travailler ensemble », et que « les OS ont fait le travail »...

Quant à une émanation du CSA SPIP au niveau interrégional, DA DGAP et DI en perçoivent l'intérêt. Le DI est favorable à une telle création, quant le DA DGAP est plus réservé au regard du coût RH de la création d'une telle instance. Il propose un point SPIP obligatoire au CSA interrégional, tout en ayant bien conscience que cela passerait à côté de l'objectif faute de présence des OS représentatives en SPIP.

Bilan de cet échange :

Volonté de découverte du DA DGAP. A pu entendre le besoin RH, le besoin de structuration / organisation pour asseoir les programmes EBP et la JR dans les services, le besoin de VL, et le besoin de meilleure prise en considération des SPIP, de ses agents et de leurs missions.

Ecoute polie, voire manifestation d'intérêt, et réponses plutôt claires (outre le sujet du solde net de créations de postes qui impliquera vérification) et étayées quant aux points évoqués. Ne cache pas les contraintes, qu'il s'applique dans ses réponses.